

MAZARS & GUERARD

Représenté par Jacques KAMIENNY
61, rue Henri Régnault
92075 Paris La Défense
Société de Commissaire aux Comptes
inscrite à la Compagnie de Versailles

FIDUCIAIRE LEYDET

Représenté par Didier AMPHOUX
13, rue de Laborde
75008 Paris
Société de Commissaire aux Comptes
inscrite à la Compagnie de Paris

GECI INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 6 727 319,25 euros
Siège social : 105 bis, Boulevard Malesherbes
75008 Paris
RCS Paris 326 300 969

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION
GRATUITE D' ACTIONS EXITANTES OU A EMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU
PERSONNEL SALARIE ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Assemblée générale mixte du 25 septembre 2008

(quinzième résolution)

GECI INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 6 727 319,25 euros
Siège social : 105 bis, Boulevard Malesherbes
75008 Paris
RCS Paris 326 300 969

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux et/ou des mandataires sociaux de la société GECI INTERNATIONAL et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi donnée sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme d'exercice professionnel applicable à cette opération, issue de dispositions législatives du 30 décembre 2004 et du 30 décembre 2006, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 10 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD

Représenté par M. Jacques KAMIENNY

FIDUCIAIRE LEYDET

Représenté par M. Didier AMPHOUX